

(28) M^r MESPLES Gils. SAS TRANSPORTS MESPLES
64300 SALLES MONGISCARD

Point n°1: Un courrier de la CCLO du 30 juillet stipule que

Les parcelles A167 - A467. A469 et A866 sont classées en zone naturelle écologique

OR le permis de construire PC 064500 10 R0003 du 17/02/2010 porte sur les parcelles citées ci-dessus.

■ Donc ma demande est de rectifier le classement de ses parcelles parce que c'est construit depuis 2010.

Pièces jointes = Nos courriers CCLO - MESPLES
N°1

Point n°2: Notre projet de développement de l'entreprise en terme de fidélisation des clients porte sur une construction future et donc une création de 25 emplois sur les parcelles A163 et A872.

Or le courrier de la CCLO du 30 juillet 2025 accorde une vocation économique à ces parcelles A163 et A872 avec une restriction partielle.

■ Donc ma demande est que les parcelles entières A163 et A872 soit classées à vocation économique.

Var pièces jointes = Projet Mesples et carte
N°2

Nous sommes installés à Salles Mongiscard depuis 80 ans nous souhaitons continuer à se développer dans cette commune avec nos 360 employés et 25 futurs.

Nous avons investi et souhaitons votre aide pour continuer

(29) mairie Salles Mongiscard donc comme (29) PS

(30) maire de St Julien sur Orthez représentant UYS à nouveau (30) PS
Prune Lafargue.